

**EXERCICE
1929**

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège Social : 3, Rue d'Antin, PARIS

CAPITAL : 300 MILLIONS DE FRANCS

Registre du Commerce, Seine, N° 103.673

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 15 Avril 1930

RAPPORTS ET RÉOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE SPÉCIALE DE BANQUE
181, RUE DU CHATEAU-DES-RENTIERS

1930

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

Conseil d'Administration :

MM. ED. NOETZLIN, *Président honoraire*,
G. GRIOLET, —
J. CAMBON, *Président*,
J. KULP, *Vice-Président*,
A. BÉNAC, *Administrateur*,
R. DELAUNAY BELLEVILLE, —
R. LEHIDEUX, —
C^{te} F. PILLET-WILL, —
E. STERN, —

Censeurs :

MM. A. SAINT et J. MAY

Commissaires

POUR L'EXERCICE 1930

MM. R. SAUTTER et le C^{te} DE LYROT

Directeur Général : M. HORACE FINALY.

Directeurs { MM. E. MORET, J. CHEVALIER, H. CHABERT,
E. OUDOT, L. WIBRATTE, A. ATTHALIN,
A. ROUDY, G. RENARD.

Secrétaire Général : M. H. JAHAN.

Directeurs-Adjoints { MM. J^d CHOPPIN DE JANVRY, C. COUTURE,
ADRIEN JACQUES, E. DE LA LONGUINIÈRE,
E. CAUDRELIER et M. BOYER.

Chef du Contrôle : M. H. BALLEZ-BAZ.

Sous-Directeurs { MM. P. GRUNEWALD, G. DACHER, L. JANROT,
G. GOUILLY et M. IWEINS.

Fondés de Pouvoirs :

MM. P. HARENG, A. KAIRIS, R. TAVERNIER, E. BERTIAUX, P. VINSON,
P. CURNILLE, G. BERTAUS-COUTURE, H. BURNIER, JEAN CHOPPIN
DE JANVRY, A. JULLIEN, JEAN LEQUIME, M. BURDIN, C. GUERPILLON,
M. LEGRAIN, E. QUITARD et R. SALEM.

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 300 MILLIONS DE FRANCS

Registre du Commerce, Seine, N° 103.673

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 15 Avril 1930

Rapport du Conseil d'Administration.

Rapport des Commissaires.

Résolutions de l'Assemblée.

Comptes de l'Exercice 1929.

PARIS
IMPRIMERIE SPÉCIALE DE BANQUE
181, RUE DU CHATEAU-DES-RENTIERS

1930

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

A

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

du 15 Avril 1930

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le compte-rendu des opérations de votre Société pendant l'exercice 1929, ainsi que son bilan arrêté au 31 Décembre dernier.

Les bénéfices réalisés s'élèvent, après déduction des frais généraux, à Fr. 69.021.622,34 contre Fr. 43.967.140,35 l'an passé. Ils nous permettent de vous proposer la distribution d'un dividende de Frs 100 par action, égal au précédent mais s'appliquant désormais à 600.000 actions au lieu de 400.000, à la suite de l'élévation à 300 millions de votre capital social.

Cette opération, autorisée par vous le 26 Mars 1929 et dont l'Assemblée Extraordinaire du 23 Juin suivant a reconnu la sincérité, demeure, de notre point de vue particulier, l'évènement le plus important de l'exercice.

Les raisons qui nous ont amenés à vous la proposer se sont trouvées, depuis lors, pleinement justifiées.

D'une part, le grand développement qu'ont pris, depuis la guerre, nos opérations de banque, et dont témoigne le chiffre de nos dépôts et des crédits consentis, nous faisait une obligation de mettre nos moyens d'action en harmonie avec les besoins de notre clientèle. D'autre part, il nous a paru que le moment était venu de renforcer, par une participation plus active à la constitution et au développement d'entreprises françaises et étrangères, ce rôle de banque d'affaires, qui a toujours été la caractéristique principale de votre Établissement.

Rôle particulièrement important, à une heure où l'économie nationale bénéficie, malgré les ajustements nécessaires, de l'élan que lui a imprimé le redressement financier et que peut stimuler encore, dans les années à venir, le programme à l'étude en vue du développement de notre outillage national; à une heure, aussi, où l'assainissement progressif de la situation monétaire des différents États, les perfectionnements de la technique industrielle et la tendance générale à la recherche d'un plus grand bien-être permettent d'entrevoir, au delà des difficultés présentes, un nouvel essor économique de l'Europe.

A cet égard, un nouveau et décisif progrès peut être inscrit à l'actif de l'année 1929, dans la voie de la liquidation des problèmes financiers issus de la guerre.

Un règlement, que l'on est en droit de considérer comme définitif, a été apporté à la question des réparations dont le transfert sur le plan commercial est assuré désormais par la création de la Banque des Règlements Internationaux, chargée de recevoir les annuités allemandes pour le compte des États

créanciers et de procéder à la mobilisation d'une partie de la dette du Reich. De laborieuses négociations ont permis de dénouer, en même temps, l'écheveau complexe des réparations orientales. On ne peut qu'enregistrer avec satisfaction la solution ainsi donnée à un certain nombre de litiges, demeurés en suspens depuis la conclusion des traités de paix.

Cet apurement d'un passé si lourd à supporter devrait ouvrir de larges possibilités à notre activité nationale et permettra sans doute à la France de redevenir, pour le plus grand profit de ses entreprises, le centre dispensateur de capitaux qu'elle était avant la guerre.

Les conditions dans lesquelles a évolué, jusqu'à ce jour, notre marché monétaire à la suite de la stabilisation réalisée en 1928, le préparent d'ailleurs à l'accomplissement de cette tâche. Les disponibilités importantes qui n'ont cessé de l'alimenter ont maintenu une aisance d'autant plus remarquable qu'elle contrastait avec la tension qui s'est manifestée sur plusieurs grandes places et dont l'attrait s'exerçait cependant sur les capitaux français.

Durant toute l'année 1929, le taux d'escompte de la Banque de France a pu être maintenu à un niveau sensiblement inférieur à celui pratiqué par toutes les autres Banques d'émission. Le Commerce et l'Industrie y ont trouvé des facilités particulièrement appréciables, au moment où un ralentissement se faisait déjà sentir dans les affaires. D'autre part, cette situation exceptionnelle a conduit à envisager la constitution, à Paris, d'un Institut bancaire d'acceptation destiné au financement du Commerce international. Il va de soi que les résultats que l'on peut attendre de ce nouvel organisme dépendent en grande partie d'un allè-

gement des charges fiscales dont le fardeau réduirait à néant, à l'heure actuelle, les avantages dont bénéficie notre place.

Le marché de l'argent à moyen et à long terme a été favorisé par la même abondance de disponibilités.

Le retour, de plus en plus prononcé, aux valeurs à revenu fixe en a été la manifestation principale. En même temps qu'à une hausse de leurs cours en Bourse que stimulaient, d'ailleurs, les achats effectués sur le marché des rentes par la Caisse d'Amortissement, nous avons assisté à un remarquable développement des emprunts obligataires où de nombreuses entreprises ont trouvé, dans des conditions de moins en moins onéreuses, la plus grande partie des ressources qu'exigeait l'adaptation de leurs moyens d'action à la nouvelle valeur de notre monnaie.

Répondant aux mêmes nécessités, les augmentations de capital se sont multipliées pendant les premiers mois de l'année, encouragées par les tendances générales du marché. Par la suite, bien qu'il ait fait preuve d'une résistance relative devant les secousses qui ont ébranlé certaines bourses étrangères, celui-ci n'a pu complètement se soustraire à l'influence déprimante d'une ambiance défavorable. Aussi avons-nous assisté à un effritement des cours des actions dont le rendement moyen s'est sensiblement amélioré, à l'inverse de celui des valeurs à revenu fixe dont il avait tendance à se rapprocher.

La situation économique générale a contribué également, pour une assez large part, au malaise ainsi reflété par la Bourse.

La baisse mondiale des produits agricoles et des matières premières, qui n'a d'ailleurs pas épargné nos possessions d'outre-mer, a pesé, en effet, sur beaucoup d'entreprises et l'atonie de la plupart des marchés étrangers a gêné le développement de nos exportations.

Pourtant, et bien qu'un certain ralentissement se soit produit dans les commandes, les indices généraux de la production industrielle ne révèlent, pour l'année 1929, aucun fléchissement sensible et le mouvement des échanges par terre ou par mer n'est pas davantage en recul.

Des symptômes de reprise semblent déjà se manifester; aussi convient-il d'espérer que la période de moindre activité, que nous traversons actuellement, sera de courte durée et que la France, dont la situation demeure privilégiée, notamment au point de vue de l'absence de chômage, reprendra promptement, surtout si les dégrèvements attendus intervenaient à bref délai, son œuvre d'expansion économique et financière.

Les importantes ressources dont le Trésor continue à disposer l'ont dispensé de recourir, cette année encore, à tout appel nouveau au crédit. Nous n'avons à mentionner, en effet, comme opération de l'État français, que l'échange d'obligations décennales et des bons de la Défense Nationale restant en circulation contre les obligations 4,50 % de la Caisse d'Amortissement, opération à laquelle nous avons prêté nos guichets.

Nombreuses ont été, en revanche, les émissions d'obligations auxquelles ont procédé les collectivités publiques et privées.

Parmi celles auxquelles nous avons participé nous mentionnerons principalement les emprunts de la *Ville de Paris*, du *Gouvernement Chérifien* et du *Gouvernement Général de l'Afrique Equatoriale Française*;

celui du *Crédit Foncier de France*;

ceux de la *Compagnie des Chemins de Fer d'Alsace et de Lorraine*, de la *Compagnie du Chemin de Fer du Nord* et de la *Compagnie Franco-Espagnole du Chemin de Fer de Tanger à Fez*;

ceux enfin du Département du Pas-de-Calais, du Groupement pour la Reconstitution par l'Industrie Nationale de l'Outillage Sinistré, du Groupement des Industriels Sinistrés, du Groupement privé des Sinistrés de l'Aisne et du Pas-de-Calais, du Groupement pour la Reconstitution Immobilière dans les Régions Sinistrées et du Groupement des Sinistrés du Nord et de l'Aisne.

Nous avons coopéré également au placement des obligations émises par les Sociétés suivantes :

Société Financière et Industrielle de Chemins de Fer, Gaveau et C^{ie}, Société Industrielle des Téléphones, Société des Galeries Lafayette, Société Foncière du Nord de la France, Compagnie Générale d'Entreprises Electriques, Société des Services Contractuels des Messageries Maritimes, Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille Montagne, Caisse Générale de l'Industrie et du Bâtiment, Compagnie Générale Transatlantique, Compagnie Royale Asturienne des Mines, Société de Produits Chimiques Marles Kuhlmann, Compagnie Générale du Gaz pour la France et l'Etranger et Magasins Réunis.

Malgré les circonstances moins propices, un certain nombre d'entreprises ont pu procéder, dans de bonnes conditions, à l'augmentation de leur capital social.

C'est ainsi que nous avons prêté un concours important aux opérations de cet ordre réalisées par la *Compagnie Nouvelle des Ciments Portland du Boulonnais*, la *Compagnie Générale d'Entreprises Electriques*, la *Compagnie des Eaux de la Banlieue de Paris*, la *Compagnie Générale des Colonies*, la *Compagnie Générale de Télégraphie sans Fil*, la *Compagnie Générale du Gaz pour la France et l'Etranger*, la *Société Alsacienne et Lorraine de Recherches Minières* et la *Société Foncière du Nord de la France*.

Nous avons également prêté nos guichets aux augmentations de capital des *Etablissements Kuhlmann*, des *Grands Domaines de*

Madagascar, de la *Compagnie de Produits Chimiques et Electro-métallurgiques Alais, Froges et Camargue*, de la *Société Commerciale de l'Ouest Africain*, du *Crédit Foncier de Madagascar*, de la *Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt*, de la *Société des Usines Chimiques Rhône-Poulenc*.

Signalons enfin l'émission des parts bénéficiaires de l'*Omnium Lyonnais* et l'échange, contre actions, des parts *Société Française de Sucrieries au Chili*.

Nous vous avons indiqué déjà, au début de ce rapport, les raisons qui ont motivé la création à Paris d'une *Banque d'Acceptation*. Nous avons été heureux de seconder cette initiative à laquelle la participation de la plupart des grands Etablissements de la place paraît devoir offrir une garantie de féconde activité.

Comme nous vous le laissons pressentir l'an passé, nous avons procédé, d'autre part, avec le concours du Crédit Lyonnais et d'un Groupe de Sociétés immobilières, à la création de la *Compagnie Nouvelle Foncière et Financière* qui fait suite à la Société d'Etudes pour la Construction d'Habitations dont l'objet se trouve ainsi réalisé.

Nous devons mentionner aussi la part prise à la constitution d'un *Syndicat pour la Recherche de Potasse dans le Sud-Ouest de la France*.

Nous avons accepté, à l'occasion de la réorganisation de la *Banque Franco-Serbe*, une participation dans le capital de cet Etablissement, ce qui ne peut que développer les bonnes relations que nous entretenions déjà avec la Yougo-Slavie.

Enfin, nous avons accru, lors de la réalisation de leurs

augmentations de capital respectives, l'intérêt que nous possédions déjà dans la *Banque Cotonnière*, dans la *Compagnie Française des Pétroles*, dans la *Compagnie Financière d'Électricité* et dans la *Société de Prospection Géophysique*.

Nous vous avons, l'an passé, mis au courant des négociations poursuivies de concert avec des groupes anglais et américain, en vue de l'émission d'un *Emprunt de stabilisation du Royaume de Roumanie*, dernière étape des mesures destinées à l'assainissement monétaire de ce pays. Le placement de la tranche française, que nous avons assuré avec le concours des grands Etablissements de la place, a rencontré le meilleur accueil.

Le département d'escompte et de crédit a largement contribué, cette année encore, à l'amélioration sensible des résultats que nous avons la satisfaction de vous présenter.

Nous croirions manquer à un véritable devoir si nous ne rendions hommage, à cette occasion, au zèle et au dévouement déployés au Siège social et dans les Succursales par le Personnel de tous les services de la Banque.

La part des Succursales dans les bénéfices généraux de l'Exercice marque également une intéressante progression, en dépit de conditions économiques moins favorables que les années précédentes.

La Succursale d'Amsterdam a concouru aux émissions, réalisées sur la place, de l'*Emprunt 4 ½ % des Indes Néerlandaises*, de l'*Emprunt 6 % de la République du Chili*, de l'*Emprunt de Stabilisation du Royaume de Roumanie*, ainsi que de l'*Emprunt 5 % de la Compagnie des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine*.

Parmi les nombreuses opérations financières auxquelles s'est intéressée notre Succursale de Bruxelles, il y a lieu de citer tout d'abord la part importante qu'elle a prise, conjointement avec d'autres Établissements de la place, dont la Société Générale de Belgique, la Banque de Bruxelles et MM. F. M. Philippon et C^o, à la constitution de la *Compagnie Générale d'Entreprises Électriques et Industrielles "Électrobel"*, née de la fusion de trois des plus anciennes Sociétés belges de tramways, de gaz et d'électricité : la Société Générale des Chemins de fer Économiques, la Compagnie d'Éclairage et Chauffage par le Gaz, la Société Générale Belge d'Entreprises Électriques.

Elle est également intervenue dans la création de la *Société Financière et Chimique de l'Industrie du Gaz* et de la *Société Égyptienne d'Électricité*, ainsi qu'à l'augmentation de capital réalisée par la *Solvay American Investment Corporation*.

Elle a, d'autre part, prêté son concours à de nombreuses émissions d'actions dont les plus importantes ont été réalisées par les Sociétés suivantes : la *Brazilian Traction Light and Power Ltd.*, la *Société Belge des Bétons*, la *Société Générale Belge de Distribution Électrique*, la *Société d'Entreprises Électriques en Pologne*, le *Crédit Général du Congo* et la *Banque Belge d'Afrique*, la *Société Intercommunale Belge d'Électricité*, la *Société Centrale pour l'Exploitation Intercommunale de l'Industrie du Gaz et de l'Électricité*, la *Compagnie Anonyme du Gaz de Saint-Josse-Ten-Noode*, la *Société Financière et Commerciale de Transports d'Électricité et d'Industrie (Électrafina)*, la *Société d'Électricité de l'Ouest de la Belgique*, la *Société Anonyme Phenix Works*.

Signalons enfin que la Succursale de Bruxelles a pris la tête du Groupe constitué pour le placement de la tranche belge de l'*Emprunt Roumain de stabilisation*.

Quant à la Succursale de Genève, elle a développé, cette année encore, l'activité de ses services bancaires, et a participé à un certain nombre d'émissions locales.

Ainsi que nous vous l'avons indiqué, les bénéfices de l'exercice ont atteint..... Fr. 69.021.622,34

Sur cette somme, nous avons à prélever tout d'abord :

5% pour la réserve légale.....	Fr. 3.451.081,10
et la somme nécessaire pour payer l'intérêt statutaire de 5% par action.....	Fr. 15.000.000 »
	<hr/>
	Fr. 18.451.081,10
	Fr. 50.570.541,24

Les tantièmes revenant à votre Conseil d'Administration ont été calculés, conformément à la décision prise par lui dans sa séance du 27 Mars 1929, en déduisant du chiffre des bénéfices disponibles.... Fr. 50.570.541,24
une somme égale à 5% du montant des primes d'émission porté au Bilan..... Fr. 12.500.000 »
Reste Fr. 38.070.541,24

Report....	Fr. 50.570.541,24
dont 10 % représentent.....	Fr. 3.807.054,12
	<hr/>
Sur le solde, soit.....	Fr. 46.763.487,12
nous vous proposons de distribuer la somme nécessaire pour porter à Frs. 100 le dividende attribué à chaque action.....	Fr. 45.000.000 »
	<hr/>
Il reste une somme de.....	Fr. 1.763.487,12

que nous vous demandons de reporter à nouveau.

Nous avons eu le grand regret de perdre, au cours de l'année, Mr. Jacques SEYDOUX, Ministre Plénipotentiaire, ancien Directeur au Ministère des Affaires Étrangères, entré en Décembre 1926 dans votre Conseil d'Administration. Les titres que, quelques mois plus tard, nous faisons valoir auprès de vous, en vous demandant de confirmer cette désignation, n'exprimaient que bien imparfaitement la valeur du concours que, durant trop peu de temps, Mr. SEYDOUX devait nous donner. Deux ans de collaboration nous ont permis d'apprécier davantage sa connaissance exceptionnelle des milieux internationaux, la clairvoyance et la précision de son esprit et cette puissance de travail qui, dans l'état de santé où il se trouvait, constituait un magnifique exemple pour tous ceux qui l'approchaient. Vous ne manquerez certainement pas de vous associer à nous pour présenter à Madame SEYDOUX et à toute la famille de notre regretté Collègue, l'hommage de nos respectueuses condoléances et des sentiments que nous inspire le souvenir de sa haute intelligence et de son extraordinaire énergie.

Vous apprendrez aussi avec peine le décès de Mr. Georges TEYSSIER, ancien Ministre Plénipotentiaire, qui, grâce à votre

confiance, occupait, depuis 1909, l'un des deux sièges du Comité de Censure de votre Établissement, après avoir rempli durant plusieurs années les fonctions de Commissaire aux Comptes.

Usant de la faculté que lui réserve l'article 32 des Statuts, votre Censeur, Mr. A. SAINT a procédé à la désignation provisoire de Mr. Jacques MAY dont il vous appartiendra de confirmer les pouvoirs pour deux ans.

Notre Succursale de Genève a été éprouvée, cette année, par le décès de Mr. Alexandre ROCH, son ancien Directeur, et membre, depuis 1920, de son Comité Consultatif où il continuait de lui donner le concours de sa grande expérience.

Nous avons fait appel, pour lui succéder dans ces dernières fonctions, à Mr. Maurice HENTSCH, Président de la Banque de Dépôts et de Crédit à Genève et Administrateur d'importantes Sociétés.

Nous avons conféré à Mr. RENARD, Directeur-adjoint, le titre de Directeur de votre Établissement tout en le maintenant à la tête de nos Services de Bourse, promotion que justifient les services rendus depuis de nombreuses années par Mr. Renard à votre Société.

Les mandats de trois membres de votre Conseil d'Administration, MM. Ed. NOETZLIN, J. KULP, Ed. STERN, viennent cette année à expiration. Nous vous rappelons que les Administrateurs sortants sont rééligibles.

Nous vous soumettrons, après lecture du Rapport de MM. les Commissaires aux Comptes, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

MESSIEURS,

Nous venons vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier par une résolution votée lors de votre Assemblée Générale Ordinaire du 16 Avril 1929.

En exécution de ce mandat, nous avons pris connaissance, dans les délais légaux, des Comptes de l'Exercice 1929 ainsi que du Bilan et du Compte de Profits et Pertes de la Banque de Paris et des Pays-Bas, arrêtés au 31 Décembre dernier.

L'examen de ces comptes nous a permis de constater l'exactitude du Bilan qui vous est soumis et nous avons pu apprécier, une fois de plus, la parfaite tenue des écritures sociales.

Le total du Bilan s'élève, tant à l'Actif qu'au Passif, à Fr. 4.551.295.477,13 en augmentation de Fr. 41.501.293,88 sur les chiffres du Bilan précédent.

A l'Actif, les disponibilités sont réparties entre les chapitres suivants :

1 ^o Espèces en caisse et à la Banque de France	Fr.	233.096.831,59
2 ^o Banques et Correspondants en France et à l'Étranger	Fr.	623.896.814,58
3 ^o Portefeuille-Effets-France et Bons de la Défense Nationale; Portefeuille-Effets-Étranger.	Fr.	1.086.610.126,20
4 ^o Coupons à encaisser	Fr.	25.948.326,73
5 ^o Reports	Fr.	76.743.628,64
formant un total de	Fr.	<u>2.046.295.727,74</u>

L'importance de ce chiffre ne vous échappera pas; il prouve la grande liquidité des ressources sociales.

Les *Comptes-Courants débiteurs* s'élèvent à. Fr. 1.870.093.866,56 en augmentation de Fr. 89.178.820,26.

Les valeurs possédées par la Banque sont groupées sous la rubrique *Portefeuille-Titres* dont le montant atteint..... Fr. 342.155.804,39 en augmentation de Fr. 64.259.242,81 sur les chiffres du Bilan précédent.

Ce Portefeuille comprend une grande variété de valeurs, 13 Fonds d'États différents et 353 natures d'actions et d'obligations de Sociétés diverses.

L'évaluation de ces titres a été faite dans les conditions habituelles de prudence qui sont de règle à la Banque de Paris et des Pays-Bas et ne peuvent laisser aucun mécompte.

Les *Participations diverses* qui comprennent 70 affaires différentes, estimées suivant les mêmes principes, sont portées pour..... Fr. 156.073.980,58 en augmentation de Fr. 41.135.903,05 sur les chiffres de l'an dernier.

Les devises étrangères ont été évaluées au cours des changes du 31 Décembre dernier.

Les *Effets à l'Encaissement*..... Fr. 65.011.807,51 représentent un compte d'ordre ayant sa contre-partie au Passif.

Les *Comptes divers*..... Fr. 48.097.290,35 comprennent les avances faites à l'Administration de l'Enregistrement à recouvrer lors du paiement du dividende, l'acompte sur le dividende payé fin Décembre et un certain nombre de Comptes d'ordre ayant leur contre-partie au Passif.

Les *Immeubles* figurent pour..... Fr. 23.567.000 » en diminution de Fr. 673.000 par suite d'amortissements.

Au *Passif*, le Capital figure pour..... Fr. 300.000.000 » contre Fr. 200.000.000 au Bilan précédent par suite de l'émission de 200.000 actions de Fr. 500 à laquelle votre Conseil a procédé au mois

d'Avril 1929 en conséquence de l'autorisation que vous lui aviez donnée lors de votre Assemblée Extraordinaire du 26 Mars précédent.

Les Réserves de votre Société atteignent, avant répartition Fr. 311.189.578,43 et sont groupées sous les rubriques suivantes :

1^o *Réserve Extraordinaire* Fr. 250.000.000 » en augmentation de 137.000.000. (Primes sur les actions émises en augmentation de capital).

2^o *Réserve légale* Fr. 20.000.000 »

3^o *Fonds de Prévoyance*.. Fr. 12.399.806,95 (Y compris la part appartenant aux Administrateurs en Exercice).

ENSEMBLE..... Fr. 282.399.806,95

Il convient d'ajouter à ce chiffre le report à nouveau des exercices antérieurs Fr. 28.789.771,48

TOTAL ÉGAL..... Fr. 311.189.578,43

Les autres comptes du Passif comprennent : les *Effets à payer* Fr. 388.444.505,79 en augmentation de Fr. 62.106.541,73.

Les *Comptes-courants créditeurs* à vue et à terme Fr. 3.285.115.100,24

Les sommes affectées au *Service des Retraites* s'élevant d'une part à Fr. 4.445.874,32 et d'autre part à Fr. 1.720.898,30 pour le compte ancien.

Enfin, les *Comptes Divers* Fr. 126.346.090,20 Ces derniers comprennent des Comptes d'ordre, des provisions diverses et un certain nombre de comptes ne rentrant sous aucune autre rubrique du Bilan.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Au Crédit de ce compte tous les chapitres indiquent une progression intéressante par rapport aux résultats de l'Exercice précédent; c'est ainsi que les *Commissions de Banque* ont produit Fr. 33.363.848,25 au lieu de Fr. 26.002.617,61.

Les *Revenus des Portefeuilles-Titres et Effets, Intérêts et Divers* Fr. 60.457.359,17 contre Fr. 52.189.870,97.

Les *Reports* Fr. 2.446.455,20 au lieu de Fr. 2.206.424,35.

Les *Fonds Publics, Actions et Obligations* .. Fr. 39.031.947,46 contre Fr. 20.758.289,07.

Les *Succursales* Fr. 16.081.801,42 au lieu de Fr. 12.712.778,92.

Le total des Profits s'établit ainsi à Fr. 151.381.441,50 en augmentation de Fr. 37.511.430,58 sur le chiffre de l'Exercice 1928.

Au débit, les *Frais Généraux* se montent à . Fr. 82.359.789,16 en augmentation de Fr. 12.456.948,59.

Cette augmentation provient principalement de la révision des traitements du Personnel à laquelle il a été procédé au cours de l'Exercice et de l'aggravation des charges fiscales.

En résumé, le Compte de Profits et Pertes se solde par un bénéfice net de Fr. 69.021.622,34 supérieur de Fr. 25.054.481,99 à celui de l'Exercice 1928.

Votre Conseil vous propose de répartir comme suit les bénéfices de l'Exercice, étant observé que par décision du 27 Mars 1929 il a résolu de ne prélever le tantième de 10 % qui lui est attribué par les Statuts sur les bénéfices restant disponibles après les prélèvements statutaires, que

sous déduction d'une somme égale à 5 % du montant des primes d'émission porté au Bilan.

Bénéfice net de l'Exercice.....	Fr.	69.021.622,34
5 % à la <i>Réserve légale</i>		3.451.081,10
5 % soit Fr. 25 par titre aux 600.000 actions formant le capital social.....		15.000.000 »
Ensemble.....	Fr.	18.451.081,10
Reste.....	Fr.	50.570.541,24

Il reviendrait au Conseil d'Administration :

10 %	}	sur.....	50.570.541,24
		moins 5% du montant des primes d'émission porté au Bilan.....	12.500.000 »
		soit sur.....	38.070.541,24
		c'est-à-dire	Fr. 3.807.054,12
et aux Actionnaires.....	Fr.	46.763.487,12	

Sur cette somme il serait prélevé un dividende complémentaire de Fr. 75 par action, soit..... Fr. 45.000.000 »
le solde, de..... Fr. 1.763.487,12
serait reporté à nouveau.

Ces chiffres vous permettent d'apprécier la grande activité déployée par la Direction et tous les Services de votre Société, et justifient la proposition de votre Conseil de maintenir le dividende à Fr. 100 par titre bien que les 200.000 actions créées au mois d'Avril 1929 doivent participer à la répartition dans les mêmes conditions que les 400.000 actions anciennes.

Nous vous proposons, Messieurs, d'approuver les Comptes de l'Exercice tels qu'ils vous sont présentés par votre Conseil d'Administration.

Paris, le 24 Mars 1930.

Les Commissaires :

Signé : Comte DE LYROT, Raoul SAUTTER.

RÉSOLUTIONS

VOTÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 15 AVRIL 1930

Première Résolution

L'Assemblée Générale,

Approuve le Rapport du Conseil d'Administration et le Rapport des Commissaires ainsi que les comptes de l'Exercice 1929 tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Et fixe à Frs. 100 par action le montant du dividende pour cet exercice.

Un acompte de Frs 25 sur le dividende ayant été payé le 23 Décembre 1929, le solde, soit Frs 75 par action, sera payable à partir du 7 Mai prochain, sous déduction des impôts établis par les Lois de Finances.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale élit,

M. Ed. NOETZLIN, Administrateur.

M. J. KULP, Administrateur.

M. Ed. STERN, Administrateur.

et donne quitus à la succession de M. Jacques SEYDOUX de la gestion de ce dernier.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale confirme la nomination faite à titre provisoire (art. 32 des Statuts) de :

M. Jacques MAY comme Censeur.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale,

Donne aux Administrateurs les autorisations exigées par l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867, pour les opérations qu'ils ont pu faire avec la Banque, soit en leur nom personnel, soit comme Administrateurs d'autres Sociétés.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale nomme :

MM. R. SAUTTER et le Comte DE LYROT,
Commissaires chargés de faire un rapport à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les Comptes présentés par les Administrateurs pour l'Exercice 1930 avec faculté, pour chacun des deux Commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son Collègue pour une cause quelconque.

Et fixe à cinq mille francs pour chacun d'eux l'indemnité annuelle du ou des Commissaires.

COMPTES
de l'Exercice 1929



COMPTE DE PROFITS et PERTES (Exercice 1929)

DÉBIT

CRÉDIT

I	
Impôts et Contributions	12.409.464,52
II	
Dépenses de Personnel	54.394.200,21
III	
Retraites et Caisse de prévoyance pour le Personnel	2.601.792,99
IV	
Frais de bureau, Dépenses d'entretien, de Mobilier et de Matériel, et Amortissement des Immeubles	8.205.290,20
V	
Frais de voyage, Déplacements, Publicité, Assurances, Timbres et Ports, Télégrammes, etc.	4.635.321,24
VI	
<small>Décision de l'Assemblée Générale du 27 Janvier 1872</small>	
Allocation annuelle au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence	100.000 »
Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires	13.720 »
	82.359.789,16
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général.....	69.021.622,34
Fr.	151.381.411,50

Commissions de Banque	33.363.848,25
Revenus des Portefeuilles-Titres et Effets, Intérêts et Divers	60.457.359,17
Reports	2.446.455,20
Fonds publics, Actions et Obligations	39.031.947,46
Bénéfice net des Succursales	16.081.801,42
	Fr. 151.381.411,50

RÉPARTITION conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts

Bénéfice net de l'Exercice 1929	Fr.	69.021.622,34
5 % à la Réserve légale.....	Fr.	3.451.081,10
Intérêts à 5 %, soit Fr. 25.- par action.....	Fr.	15.000.000 »
<i>A répartir comme suit :</i>		
Au Conseil d'Administration		
sur.....	Fr.	50.570.544,24
moins ⁽¹⁾ 5 % du montant des primes d'émission porté au Bilan.....	Fr.	12.500.000 »
soit sur.....	Fr.	38.070.544,24
Aux Actionnaires	Fr.	3.807.054,12
<i>savoir :</i>		
Dividende complémentaire de Fr. 75.- par action.....	Fr.	45.000.000 »
Report à nouveau	Fr.	1.763.487,12

(1) Décision du Conseil d'Administration du 27 Mars 1929.

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SUCCESSALES

COMITÉS CONSULTATIFS

AMSTERDAM

M^e J. BIERENS DE HAAN.
MM. M. P. VÔUTE, JUNIOR.
P. E. TEGELBERG.
E. D. VAN WALRÉE.

BRUXELLES

MM. H. URBAN, *Président*.
A. CALLENS.
JULES JADOT.
H. de TRAUX de WARDIN.
G. HANNECART.

GENÈVE

MM. G. DUNANT.
A. LOMBART.
E. SAUTTER.
M. HENTSCH.

DIRECTEURS ET FONDÉS DE POUVOIRS

Succursale d'Amsterdam :

DIRECTEUR. M. W. LA GRO.
SOUS-DIRECTEUR M. A. DEKNATEL.
SOUS-DIRECTEUR-ADJOINT M. L. E. VOORZANGER.
FONDÉS DE POUVOIRS { MM. H. A. EISMA.
H. CORSIN.

Succursale de Bruxelles :

DIRECTEUR. M. J. MOISE.
DIRECTEUR-ADJOINT. M. A. ROLIN.
SOUS-DIRECTEURS. { MM. A. ORTMANS.
ED. BAYOT.
SOUS-DIRECTEUR-ADJOINT. M. L. BILQUIN.
FONDÉS DE POUVOIRS { MM. J. BLANCQUAERT.
J. LEPÈRE.
J. NOIRFALISE.
A. VANDEN BERGHE.

Succursale de Genève :

DIRECTEUR. M. E. VIDOUDEZ.
SOUS-DIRECTEUR M. A. BOURU.
FONDÉS DE POUVOIRS { MM. H. FLAMAND.
F. JACQUEMOUD.
CH. LACHÉ.

